

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

**Préavis municipal no 03/2021**

**Demande de crédit pour l'acquisition de nouveaux véhicules de voirie, conjointement entre  
les Communes de Corsier-sur-Vevey et Corseaux**

Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Le présent préavis a pour but une demande de crédit en vue du renouvellement du parc véhicules du service de voirie de Corsier-sur-Vevey en partenariat avec celui de la commune de Corseaux. Ce renouvellement se fera sur une durée de huit ans.

**2. Historique**

Jusqu'ici, la Municipalité venait au coup par coup devant le Conseil communal afin d'obtenir le financement du renouvellement des véhicules de voirie. Dans le but d'avoir une vision d'ensemble la plus précise possible suite au rapprochement des services de voirie de Corsier-sur-Vevey et de Corseaux, un audit du parc véhicules des deux Communes a été commandité fin 2019 début 2020.

Celui-ci a été réalisé par la société Hymexia, installée à Châtel-St-Denis, spécialisée dans les audits de véhicules et la mise en œuvre d'appels d'offres de marchés publics pour véhicules communaux. Le but de l'audit était d'optimiser et rationaliser la gestion du parc véhicules des deux Communes.

Afin de pouvoir élaborer ce rapport, tous les documents nécessaires ont été transmis à cette société : factures d'entretien, de consommation de carburant, contrats d'assurances et autres. Une analyse très poussée et fine a ainsi été réalisée.

A la fin du processus, un rapport complet a été remis, comprenant un plan de renouvellement conjoint sur plusieurs années. Celui-ci permet aux deux Communes de tirer des avantages non négligeables, comme de commander deux véhicules similaires lors des renouvellements, ou d'opter pour des véhicules qui ont des agrégats compatibles afin de ne pas avoir de doublons sous-utilisés.

**3. Utilisations des véhicules**

**Transporteurs Linder**

Les Communes sont équipées de transporteurs Linder (deux à Corsier-sur-Vevey, un à Corseaux). Ils servent tant au déneigement, salage des routes, transports de matériaux que de personnes. Un certain nombre d'agrégats peuvent y être accrochés comme une grue, différentes sortes de berces et ponts entre autres.

Ils ont respectivement une charge utile de 3,5 to chacun et peuvent être pilotés avec un simple permis de conduire car ils sont limités à 45 km/heure. Ces véhicules sont déjà compatibles dans les deux Communes.

### Tracteurs John Deere

Les deux Communes en sont équipées (un grand pour la commune de Corsier-sur-Vevey et un plus petit pour la commune de Corseaux). Durant l'été, les deux sont essentiellement utilisés pour la tonte des pelouses. Celui de Corsier-sur-Vevey est également utilisé pour de l'arrosage ou du transport. Durant la période hivernale, celui de Corsier-sur-Vevey sert au déneigement des trottoirs.

### Pick-Up

De marque VW Amarok (pour Corseaux) et Isuzu (pour Corsier-sur-Vevey), les pick-up servent principalement aux travaux courants des services de voirie. Le VW Amarok sert également au déneigement à Corseaux.

### Porte-outils polyvalents

La Commune de Corseaux dispose d'un Nilfisk Egholm, un petit porte-outils très polyvalent. Un agrégat d'arrosage, une brosse de désherbage, une saleuse, une lame à neige et une fraiseuse sont compatibles avec ce petit engin.

### Balayeuse

La Commune de Corseaux loue une balayeuse CityCat 2020 qui effectue également des heures de balayage pour la Commune de Corsier-sur-Vevey refacturées à cette dernière. Or rien ne permet d'assurer qu'à moyen terme il sera toujours possible de profiter de cette location, raison pour laquelle il est prévu l'acquisition d'une telle machine dans le présent préavis.

Ci-dessous, voici les images des différents véhicules des deux Communes :

- 3 porte-outils



Corseaux : Lindner Unitrac 102 L



Corsier : Lindner Unitrac 102 L



Corsier : Lindner Unitrac 95 L

- 1 petit porte-outils



Corseaux : Egholm 2250

- + 1 tracteur-tondeuse



Corsier : John Deere 3720

- + 1 balayeuse



Corseaux : Bucher CityCat 2020

- 2 pick-up



Corseaux : VW Amarok



Corsier : Isuzu TFS85

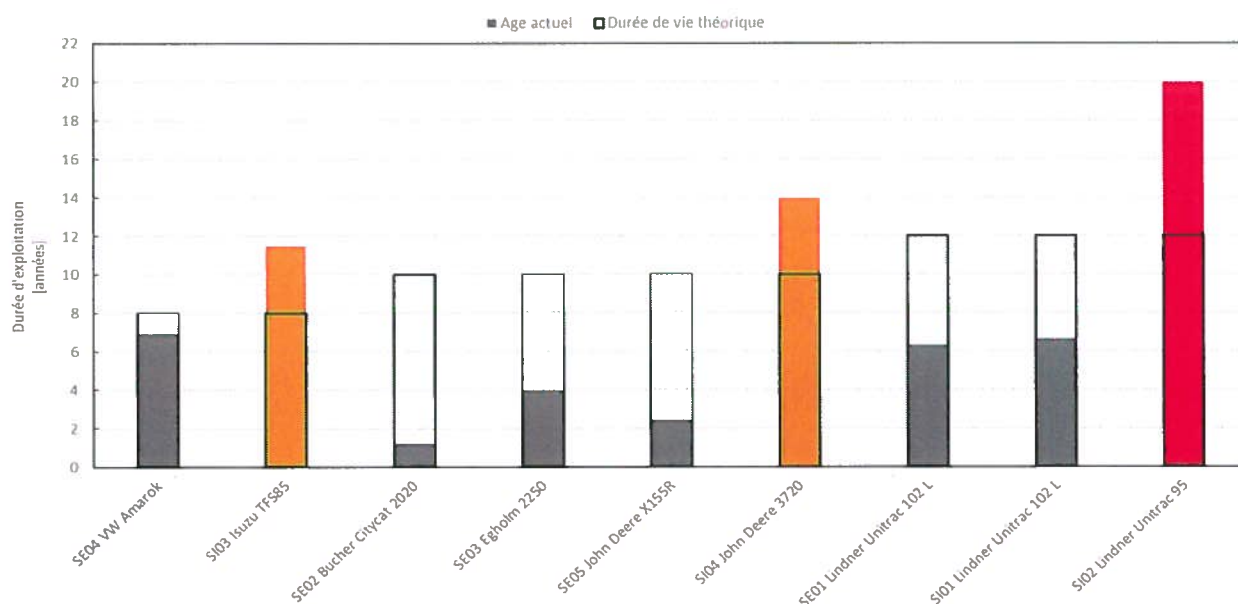
#### 4. Nature des besoins

L'audit réalisé fait clairement ressortir que le parc des véhicules de Corseaux et de Corsier est vieillissant pour certains engins et qu'il pourrait largement être optimisé, ceci soit par une meilleure utilisation de ces derniers, soit par un renouvellement qui tient compte des durées de vie théorique des engins, afin de trouver le meilleur compromis entre frais d'entretien, valeur de reprise, cela avec un minimum de temps d'arrêt.

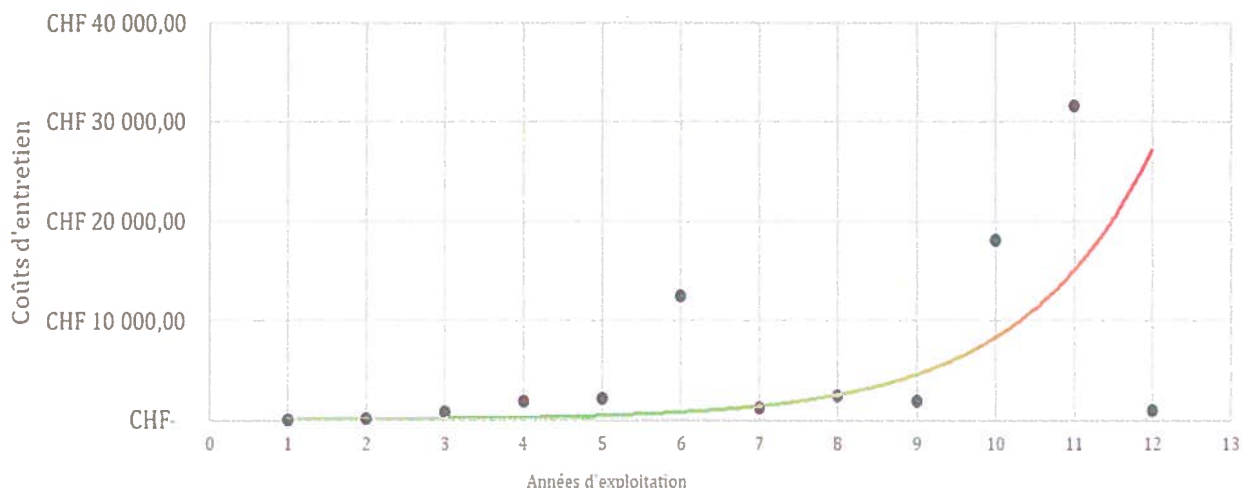
En effet, le Lindner 95 (appartenant à Corsier-sur-Vevey) a plus de 20 ans (05.11.1999), et le tracteur John Deere (également propriété de notre commune) plus de 15 ans (07.11.2005). Les coûts de maintenance deviennent très élevés, sans compter le temps où ces véhicules ne sont pas à disposition du personnel de la voirie. L'Amarok de Corseaux, souffre d'un défaut important : bien qu'il dispose d'une saleuse, celle-ci ne peut pas être utilisée par la voirie, car la charge utile du véhicule ne permet pas de pouvoir rouler en toute légalité avec cette machine sur le pont.

Pour les véhicules de petite taille, tracteur, tracteur tondeuse, petit porte-outils, la durée de vie théorique est de 10 ans, 8 ans pour les camionnettes et 12 ans pour les plus gros porte-outils. Le graphique ci-dessous identifie clairement que certains ont largement dépassé leur durée de vie théorique, et que d'autres l'atteindront dans un très proche avenir. Le fait de dépasser la durée de vie théorique du véhicule implique que les coûts d'entretien prennent un virage ascendant peu de temps après le dépassement de ce dernier, ce que le second graphique illustre très bien.

Graphique présentant l'âge actuel des véhicules par rapport à leur durée de vie réelle théorique :



Graphique présentant les frais de maintenance d'une machine-outil (exemple) :



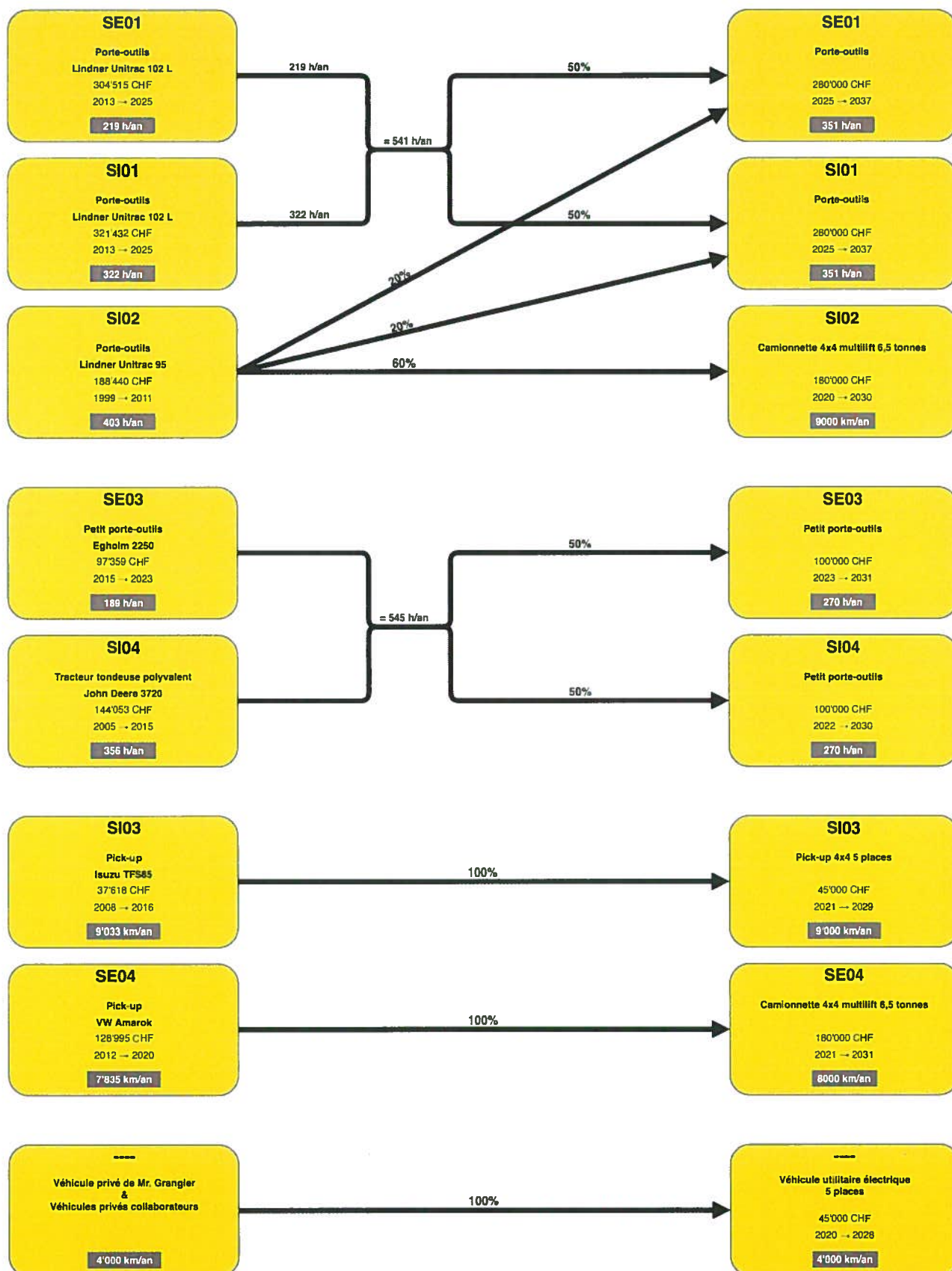
Lors de l'audit, les besoins des deux services de voirie ont été analysés et pris en compte, ceci afin de ne pas devoir minimiser les prestations fournies actuellement et dans le futur. Certains véhicules ont été adaptés en fonction des besoins et d'autres en fonction des compatibilités.

Le fait de pouvoir mettre en commun ce matériel permet également de pouvoir mutualiser nos demandes d'offres et ainsi pouvoir obtenir un meilleur prix et une meilleure qualité de matériel pour pouvoir effectuer au mieux le travail demandé.

Tableau de renouvellement projeté :

| Année | Véhicules à acquérir / remplacer        | Agrégats                                                                           | Durée d'amortissement (durée de vie) | Procédure d'acquisition                             |
|-------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| 2021  | SI02 Camionnette multilift              | Multilift<br>Adaptation lame et saleuse<br>30'000 CHF<br>15'000 CHF                | 10 ans (12)                          | Achat groupé SI02 & SE04 / Procédure ouverte        |
|       | CO01 Voiture utilitaire électrique      | Installation de borne de recharge<br>2'000 CHF                                     | 8 ans (8)                            | Procédure en gré à gré                              |
| 2022  | SE04 Camionnette multilift              | Multilift<br>Adaptation lame<br>Saleuse<br>30'000 CHF<br>8'000 CHF<br>30'000 CHF   | 10 ans (12)                          | Achat groupé SI02 & SE04 / Procédure ouverte        |
|       | SI03 Pick-up                            | -                                                                                  | 8 ans (8)                            | Procédure en gré à gré                              |
| 2023  | SI04 Petit porte-outils compatible SE03 | Lame<br>Saleuse<br>Tondeuse/bac ramassage<br>5'000 CHF<br>10'000 CHF<br>15'000 CHF | 8 ans (8)                            | Achat groupé SI04 & SE03 / Procédure sur invitation |
| 2024  | SE03 Petit porte-outils compatible SI04 | Adaptation des anciens agrégats<br>10'000 CHF                                      | 8 ans (8)                            | Achat groupé SI04 & SE03 / Procédure sur invitation |
| 2025  |                                         |                                                                                    |                                      |                                                     |
| 2026  | SI01 Porte-outils                       | Multilift<br>40'000 CHF                                                            | 10 ans (12)                          | Achat groupé SI01 & SE01 / Procédure ouverte        |
|       | SE05 Tracteur tondeuse                  | -                                                                                  | 8 ans (8)                            | Procédure en gré à gré                              |
| 2027  | SE01 Porte-outils                       | Lame<br>Multilift<br>16'000 CHF<br>40'000 CHF                                      | 10 ans (12)                          | Achat groupé SI01 & SE01 / Procédure ouverte        |
| 2028  |                                         |                                                                                    |                                      |                                                     |
| 2029  | SE02 Balayeuse 2 m³                     | -                                                                                  | 10 ans (10)                          | Procédure sur invitation                            |

Le graphique suivant montre la proposition d'Hymexia pour le renouvellement du parc véhicule, avec plan de renouvellement, le parc véhicule existant (colonne de gauche), la projection (colonne de droite), et la répartition des volumes de travaux par véhicules. Les indications « SI » représentent les véhicules appartenant à Corsier-sur-Vevey et « SE » ceux pour Corseaux.



Liste des agrégats en notre possession et valeurs :

| Code  | Véhicules                      | Agrégats                                                                       | Investissement annuel total* |
|-------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| SI 01 | Lindner 102 Corsier            | Saleuse, lame à neige                                                          | 55'000 CHF                   |
|       |                                | Diverses berces                                                                | 45'000 CHF                   |
| SE 01 | Lindner 102 Corseaux           | Saleuse, lame à neige                                                          | 55'000 CHF                   |
|       |                                | Ponts, berces et grue                                                          | 75'000 CHF                   |
| SI 02 | Lindner 95 Corsier SE03        | Saleuse, lame à neige                                                          | 55'000 CHF                   |
| SE 03 | Egholm Corseaux                | Lame à neige, saleuse, matériel d'arrosage, fraiseuse, brosse de désherbage    | 39'000 CHF                   |
| SI 04 | Tracteur John Deere Corsier    | Rampe de lavage, agrégats de tonte, lame à neige, saleuse, matériel d'arrosage | 67'000 CHF                   |
| SE 04 | VW Amarok Corseaux             | Lame à neige                                                                   | 18'000 CHF                   |
|       |                                | Saleuse                                                                        | 33'500 CHF                   |
|       | <b>Total agrégats Corseaux</b> | <b>220'500 CHF</b>                                                             |                              |
|       | <b>Total agrégats Corsier</b>  | <b>222'000 CHF</b>                                                             |                              |
|       |                                | <b>TOTAL AGREGATS</b>                                                          | <b>442'500 CHF</b>           |

Ces agrégats pourront être modifiés afin de pouvoir les adapter sur les futurs véhicules

## 5. Choix des nouveaux véhicules

Le choix des nouveaux véhicules se fera sur la base de cahiers des charges pour un appel d'offre de marché public. Pour l'établissement de ce dernier, il sera fait appel à la société Hymexia qui jouit d'une bonne expertise en la matière. Nous pourrions également profiter de faire un appel d'offre de marché public en nous associant à d'autres communes ayant les mêmes besoins en matière d'achat de véhicules durant la même période.

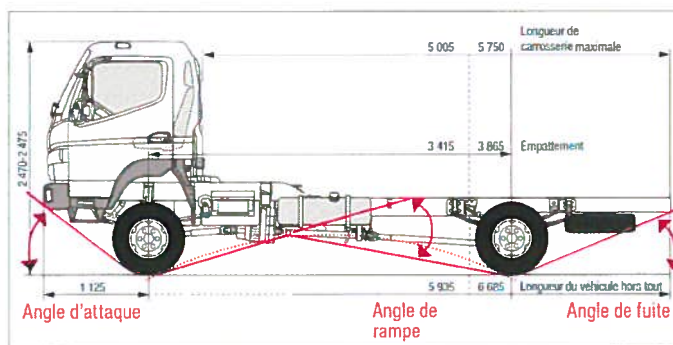
Pour ceci également la société Hymexia est à même de pouvoir nous mettre en relation pour réaliser cette démarche.

Les tableaux ci-dessous résument le choix proposé. Parmi les points forts qui ont guidé les Municipalités de Corsier-sur-Vevey et de Corseaux, citons notamment :

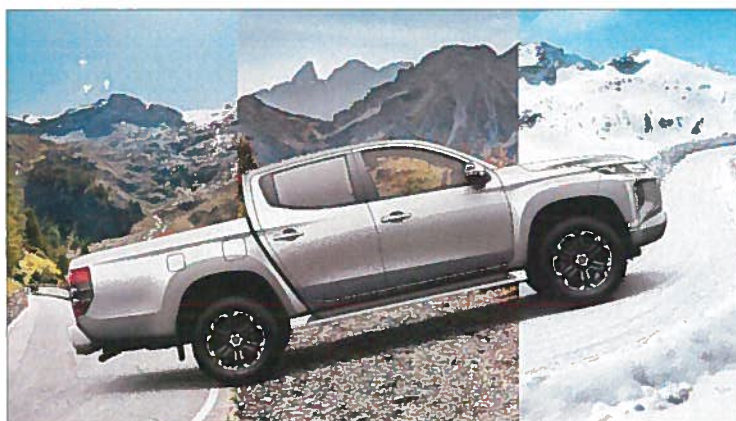
- une compatibilité entre les véhicules des deux communes,
- une optimisation des rendements et utilisation des véhicules et machines,
- une diminution importante des frais d'entretien annuels,
- une grande gamme d'outils qui permettra de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs,
- un regroupement des appels d'offres,
- une empreinte environnementale nettement meilleure (plusieurs générations de moteurs, entre le plus ancien des véhicules et les nouvelles acquisitions).

La Municipalité a, de concert avec la société Hymexia, étudié la possibilité de favoriser l'acquisition de véhicules à motorisation électrique dans le cadre du renouvellement du parc en question. Cependant un seul véhicule de ce type est finalement retenu. En effet, tenant compte de la topographie de nos communes et des contraintes liées, il n'est malheureusement pas possible d'engager rationnellement et efficacement des véhicules électriques ou propulsés par d'autres énergies non fossiles. Nous ne pourrions, à l'heure actuelle, avec ce type de technologie, assurer les prestations garanties ce jour et attendues de nos citoyens. Cependant, étant donné les évolutions technologiques possibles et attendues entre le moment du dépôt du présent préavis et les différents appels d'offre à venir pour l'acquisition de nos véhicules, votre exécutif s'engage à étudier, et si possible privilégier, des solutions favorisant le recours à des énergies renouvelables.

Et ci-dessous, voici quelques illustrations des véhicules projetés :



*Mitsubishi Fuso Canter 4x4, modèle 6C18 équipé pour le service hivernal*



*Mitsubishi L200 double cabine, exemple d'un pick-up éligible*



*Renault Kangoo Z.E. MAXI 5 places, exemple d'un véhicule utilitaire électrique éligible*

## 6. Coût des véhicules et accessoires

Etabli sur la base des prévisions faites par Hymexia, il est nécessaire de prévoir un investissement de CHF 150'000.00 environ par année (de 2021 à 2029, soit sur 9 ans) entre les deux Communes. Actuellement, le parc véhicules a nécessité une participation financière des deux Communes de l'ordre de CHF 1'430'000.00, sans tenir compte des entretiens, taxes et autres.

La proposition ci-dessous résume le montant des investissements nécessaires sur neuf ans pour le futur parc véhicules. Le total représente CHF 1'349'500.00, comprenant l'acquisition d'un véhicule supplémentaire. La baisse du volume des montants d'investissement aura également une incidence sur le volume des entretiens.

Dans le futur plan d'investissement, la compatibilité des agrégats a été planifiée au mieux. Par exemple, la saleuse de Corseaux qui ne pouvait pas être utilisée avec le Pick-up, pourra cette fois-ci, être modifiée au niveau des branchements afin de fonctionner en toute légalité avec les véhicules projetés. Les lames à neige pourront subir les mêmes modifications comme tout le reste des agrégats déjà en notre possession.

Tableau des futurs investissements :

| Année   | Véhicules à acquérir / remplacer        | Investissement* | Agrégats                                                                       | Durée d'amortissement (durée de vie) | Investissement annuel total* | Procédure d'acquisition                             |
|---------|-----------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|
| 2021    | SI02 Camionnette multilift              | 95'000 CHF      | Multilift 30'000 CHF<br>Adaptation lame et saleuse 15'000 CHF                  | 10 ans (12)                          | 135'000 CHF                  | Achat groupé SI02 & SE04 / Procédure ouverte        |
|         | CO01 Voiture utilitaire électrique      | 43'000 CHF      | Installation de borne de recharge 2'000 CHF                                    | 8 ans (8)                            | 45'000 CHF                   | Procédure en gré à gré                              |
| 2022    | SE04 Camionnette multilift              | 95'000 CHF      | Multilift 30'000 CHF<br>Adaptation lame 8'000 / Saleuse 30'000 CHF             | 10 ans (12)                          | 163'000 CHF                  | Achat groupé SI02 & SE04 / Procédure ouverte        |
|         | SI03 Pick-up                            | 45'000 CHF      | -                                                                              | 8 ans (8)                            | 45'000 CHF                   | Procédure en gré à gré                              |
| 2023    | SI04 Petit porte-outils compatible SE03 | 75'000 CHF      | Lame 5'000 CHF / Saleuse 10'000 CHF<br>Tondeuse et bac de ramassage 15'000 CHF | 8 ans (8)                            | 105'000 CHF                  | Achat groupé SI04 & SE03 / Procédure sur invitation |
| 2024    | SE03 Petit porte-outils compatible SI04 | 75'000 CHF      | Adaptation des anciens agrégats 10'000 CHF                                     | 8 ans (8)                            | 85'000 CHF                   | Achat groupé SI04 & SE03 / Procédure sur invitation |
| 2025    |                                         |                 |                                                                                |                                      |                              |                                                     |
| 2026    | SI01 Porte-outils                       | 180'000 CHF     | Multilift 40'000 CHF                                                           | 10 ans (12)                          | 220'000 CHF                  | Achat groupé SI01 & SE01 / Procédure ouverte        |
|         | SE05 Tracteur tondeuse                  | 5'500 CHF       | -                                                                              | 8 ans (8)                            | 5'500 CHF                    | Procédure en gré à gré                              |
| 2027    | SE01 Porte-outils                       | 180'000 CHF     | Lame 16'000 CHF / Multilift 40'000 CHF                                         | 10 ans (12)                          | 236'000 CHF                  | Achat groupé SI01 & SE01 / Procédure ouverte        |
| 2028    |                                         |                 |                                                                                |                                      |                              |                                                     |
| 2029    | SE02 Balayeuse 2 m³                     | 190'000 CHF     | -                                                                              | 10 ans (10)                          | 190'000 CHF                  | Procédure sur invitation                            |
|         | Réserve de 10%                          |                 |                                                                                |                                      | 120'000 CHF                  |                                                     |
| TOTAL : |                                         |                 |                                                                                |                                      | 1'349'500 CHF                |                                                     |

Chaque commune restera propriétaire de son propre parc de véhicules, hormis l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique en commun et d'une balayeuse.

Tableau d'investissements par commune :

| Année    | Véhicules à acquérir/remplacer          | Investissement annuel total | Commune de Corseaux | Commune de Corsier |
|----------|-----------------------------------------|-----------------------------|---------------------|--------------------|
| 2021     | SI02 Camionnette multilift              | 135'000 CHF                 |                     | 135'000 CHF        |
|          | CO01 Voiture utilitaire électrique      | 45'000 CHF                  | 22'500 CHF          | 22'500 CHF         |
| 2022     | SE04 Camionnette multilift              | 163'000 CHF                 | 163'000 CHF         | ---                |
|          | SI03 Pick-up                            | 45'000 CHF                  |                     | 45'000 CHF         |
| 2023     | SI04 Petit porte-outils compatible SE03 | 105'000 CHF                 |                     | 105'000 CHF        |
| 2024     | SE03 Petit porte-outils compatible SI04 | 85'000 CHF                  | 85'000 CHF          | ---                |
| 2025     |                                         |                             |                     |                    |
| 2026     | SI01 Porte-outils                       | 220'000 CHF                 | 220'000 CHF         | ---                |
|          | SE05 Tracteur tondeuse                  | 5'500 CHF                   | 5'500CHF            | ---                |
| 2027     | SE01 Porte-outils                       | 236'000 CHF                 |                     | 236'000 CHF        |
| 2028     |                                         |                             |                     |                    |
| 2029     | SE02 Balayeuse 2 m <sup>3</sup>         | 190'000 CHF                 | 95'000 CHF          | 95'000 CHF         |
|          | Réserve de 10%                          | 120'000 CHF                 | 60'000 CHF          | 60'000 CHF         |
| TOTAUX : |                                         | 1'349'500 CHF               | 651'000 CHF         | 698'500 CHF        |

En ce qui concerne les investissements, les tableaux ci-dessus prévoient un investissement sur une durée de neuf ans. Ce dernier sera nécessaire afin de pouvoir renouveler et modifier l'entier des parcs véhicules respectifs.

## 7. Conséquences de l'acceptation ou du refus du préavis

En cas d'acceptation du présent préavis par votre Conseil ainsi que par le Conseil communal de Corseaux, les services de voirie des deux communes seront dotés de véhicules adaptés, évolutifs et bien réfléchis, qui permettront d'optimiser différentes tâches et d'assurer de façon convenable les différents travaux alloués aux deux services en étant équipés au mieux.

En cas de refus par votre Conseil, les Municipalités devront étudier une ou plusieurs autres variantes, repoussant vraisemblablement de plusieurs mois l'acquisition de nouveaux véhicules compte tenu des délais d'appel d'offres et de livraison.

L'urgence est avérée pour le Lindner de Corsier-sur-Vevey, le tracteur John Deere ainsi que le VW Amarok de Corseaux. Tous sont en bout de course. En cas de panne sérieuse, une location de véhicules similaires sera nécessaire, tout comme l'obligation de faire appel à des intervenants externes pour certains travaux.

## 8. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï le rapport des Commissions chargées d'étudier cet objet,

### d é c i d e

- a) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 698'500.00, réparti sur une durée de 9 ans, pour le renouvellement des véhicules de voirie ;
- b) de financer ces investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 698'500.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) d'amortir ces dépenses au fur et à mesure des achats sur une durée de 10 ans maximum, la première fois dès l'exercice suivant la mise en service du premier véhicule ;

Au nom de la Municipalité  
la syndique le secrétaire

A. Rouge B. Demierre



### Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

|                                                                           |                 |                      |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|
| <b>Plafond d'endettement</b>                                              |                 | <b>22'000'000.00</b> |
| Endettement au 17.12.2020                                                 |                 | 1'870'000.00         |
| Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis) | 16'226'150.00   |                      |
| Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)     | - 1'498'665.35  |                      |
| Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 30.11.2020     | - 11'871'149.05 |                      |
| Solde à engager sur les préavis de la législature en cours                |                 | 2'856'335.60         |
| <b>Solde au plafond</b>                                                   |                 | <b>17'273'664.40</b> |